



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 8162

### Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le contenu des cours d'instruction civique, notamment au collège. Elle a pu constater que les programmes, et les manuels scolaires de cette matière, se révélaient parfois trop éloignés de l'enseignement des bases du contrat social et politique qui forme le creuset de la nation française. De plus, elle a pu constater, à regret, que cette matière intéressait trop peu les élèves. Or, si nous voulons garantir notre cohésion nationale, ces valeurs doivent garder leur sens et leur vitalité. Aussi, elle souhaite connaître les objectifs qu'il s'est assigné dans ce domaine.

### Texte de la réponse

La représentation nationale, en votant la loi d'orientation de 1989, a placé l'éducation civique au cœur du droit à l'éducation : concourir à la formation de citoyens est une des missions fondamentales du système éducatif. Les rénovations successives du collège (à partir de la rentrée 1995), des lycées (rentrée 1999) et de l'école primaire (rentrée 2002) ont permis d'inscrire dans les grilles-horaires des élèves un enseignement devenu ainsi obligatoire tout au long du cursus scolaire. La relecture des programmes du collège demandée par le ministre - en particulier le travail du groupe d'experts du pôle Humanités dirigé par M. René Rémond - devrait permettre de veiller à la bonne cohérence d'ensemble de ce qui doit constituer, aujourd'hui, un véritable parcours civique. Les programmes d'éducation civique permettent en effet de mettre en oeuvre une démarche qui, au-delà de l'acquisition par les élèves de connaissances factuelles, a pour ambition de favoriser l'appropriation par chacun des valeurs et pratiques qui fondent la communauté des citoyens tout en développant autonomie et sens des responsabilités. Organisés autour des notions fondamentales selon une progression qui tient compte de l'âge et du niveau, ayant pour référence constante les grands textes patrimoniaux, ces programmes appellent l'éclairage de toutes les disciplines et l'apprentissage méthodique du débat argumenté. L'ensemble des dispositifs pédagogiques et institutionnels (heure de vie de classe, itinéraires de découverte, etc.) permet de soutenir et de favoriser à tous les niveaux l'implication personnelle et collective des élèves au sein de leurs établissements. La nouvelle configuration du ministère, qui associe la jeunesse et l'éducation, incite également à rechercher une meilleure synergie entre les programmes d'enseignement et les démarches éducatives distinctes, plus ouvertes sur la vie sociale et l'engagement. C'est le sens de la coopération qui s'est établie entre la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire (DJEP) dans le cadre de la politique destinée à favoriser l'engagement des jeunes (note de service du 20 novembre 2002, MEN-DESCO B 6, DJEP 2).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nadine Morano](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8162

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 décembre 2002, page 4759

**Réponse publiée le** : 24 février 2003, page 1443